



DECISION N° 000171 /D/K25/SAEF DU 02 JUL 2026
Rendant infructueux l'avis d'appel d'offres national ouvert
N°006/2026/AONO/K25/SAEF/CPDM/MD/T-BEC du 02 juin 2026 relatif aux
travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de
Base de GUERE, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord,
objet de

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2025 /012 du 17 Décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu le décret 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de monsieur GARBA BAKARI, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du département du Mayo-Danay ;
- Vu la Circulaire n°0001877C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois des finances, au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;

Considérant l'avis d'appel d'offres National Ouvert
N°006//2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC du 02/06/2026, en procédure
d'urgence pour les travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de
l'Education de Base de GUERE, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-
Nord;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'avis d'appel d'offres National Ouvert
N°006//2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC du 02/06/2026, en procédure
d'urgence pour les travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de
l'Education de Base de GUERE, est déclaré infructueux, pour absence de
soumissionnaire.

Article 2 : Un nouvel avis d'appel d'offres national pour le même projet sera signé
dès publication de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin
sera./-

Ampliations :
-MINAT/YDE
-MINMAP/YDE
-GREN/HRA
-ARMP/MD
-CPMP/MD
-DDMP/MD
-DDMINEDUB/MD
-DOSSIER
-CHRONO/ARCHIVES

Yagoua, le 02 JUL 2026
Le Préfet
(Autorité contractante),

GARBA BAKARI
Administrateur Civil Principal
Hors-Echelle



000009 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° /2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC DU 02 11 2026
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION
D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE GUERE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement : Budget d'Investissement Public MINEDUB, Exercice 2026.

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de GUERE, Département du Mayo-Danay. Le Préfet du Mayo-Danay à Yagoua, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de l'Education de Base

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique et bois ;
- Plomberie ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois**.

4. ALLOTISSEMENT

Sans objet

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de **Trente Millions (30 000 000) FCFA**.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine et n'ayant pas abandonné un chantier les trois derniers années.

7. . MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour ce Dossier d'Appel d'Offres est en ligne sur la plateforme **COLEPS** aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) dès publication du présent avis.

8. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'éducation de base Exercice 2026.

9. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives pour chaque lot, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **600 000 (six cent mille) F CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les cautionnements émis dans le cadre des Marchés Publics doivent être constitués à cent pour cent 100% et consignés en numéraires à la caisse des dépôts et consignations (CDEC).

10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la Préfecture de Yagoua.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme **COLEPS** aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.arpmp.cm) dès publication du présent avis.

11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Préfecture de Yagoua, dès publication du présent avis.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

NB : une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de cinquante mille (50 000) Francs CFA, payable auprès du Trésor Public sera exigible comme pièce constitutive de l'offre administrative.

12. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 27/07/26 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

N° 000009 "AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 02 JUL 2026
/2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC DU
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION
D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE GUERE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
REGION DE L'EXTREME-NORD.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis. Taille et format des fichiers.

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

13. RECEVABILITÉ DES PLIS

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes électroniques différentes séparées et envoyées sous pli scellé dans la plateforme COLEPS.

Seront irrecevables par l'autorité contractante :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et conformément à la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics sera déclarée irrecevable. Il s'agit notamment de:

- l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics accompagné du récépissé de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) ;
- Le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours ;
- Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec le Dossier d'Appel d'Offres concernée est considérée comme absente ;
- La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Les cautionnements émis dans le cadre des Marchés Publics doivent être constitués à cent pour cent 100% et consignés en numéraires à la caisse des dépôts et consignations (CDEC).

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 27/7/2026 à 15 heures précises dans la salle de Conférence de la Préfecture de Yagoua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier et dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. CRITERES D'EVALUATION

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- a. L'absence d'une pièce dans le dossier Administratif 48h après l'ouverture des offres;
- b. La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c. Les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- e. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- f. L'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage Délégué) ;
- g. L'absence de l'attestation de catégorisation ;
- h. L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i. La note technique inférieure à 70% des oui ;
- j. Absence d'un sous détail des prix.
- k. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- a. La présentation de l'offre ;
- b. Les références du soumissionnaire ;
- c. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- d. La qualification et l'expérience du personnel ;
- e. Les moyens logistiques ;
- f. La méthodologie.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

16. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la structure

la gestion administrative des marchés publics (SIGAM) de la Préfecture de Yagoua, dès publication
et avis.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

En cas de dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien
appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou
aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

02 JUIN 2020

Yagoua, le _____



LE PREFET DU MAYO-DANAY
(Autorité Contractante)

GARBA BAKARI
Administrateur Civil Principal
Hors-Echelle

RE :
MAYO-DANAY (ATLOR)
MAYO-DANAY
MAYO-DANAY
MAYO-DANAY
MAYO-DANAY (ATLOR)
MAYO-DANAY (ATLOR)
MAYO-DANAY (ATLOR)
MAYO-DANAY (ATLOR)